

# Livret de la session politique 2024

23 JUILLET 2024, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR | RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS

Préparé pour l'AGA 2024 de la FCFDU

# Livret de la session politique 2024

---

## Session Politique de la FCFDU 23 juillet 2024

**Présidente : Joy Hurst, présidente nationale**

**Co-présidente : Linda Sestock, présidente adjointe**

**Parlementaire : Elizabeth Haynes**

**Équipe de parlementaires techniques : Bureau national et Elizabeth Haynes**

### Contenu:

Ordre du jour proposé

Rapport du comité des résolutions de 2024

Résolutions Proposées de 2024

## Ordre du jour proposé

---

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1) Rappel à l'ordre   | Joy Hurst                           |
| 2) Présentation de la plateforme  | Joy Hurst                           |
| 3) Rapport de vérification des pouvoirs   | Comité de vérification des pouvoirs |
| a. Rapport de vérification des pouvoirs   |                                     |
| b. Vote d'essai   |                                     |
| c. Motion visant à accepter le rapport de vérification des pouvoirs                     |                                     |
| Motion visant à accepter le rapport de vérification des pouvoirs (consentement unanime) |                                     |
| 4) Résolutions en bloc  | Présidente/Co-présidente            |
| a. Règles permanentes pour l'assemblée générale annuelle en vigueur                     |                                     |
| b. Motion visant à adopter l'ordre du jour  |                                     |
| c. Présentation des scrutatrices et des chronométreuses                                 |                                     |
| d. Motion d'adoption du comité de vérification des procès-verbaux                       |                                     |
| 5) Rapport du comité des résolutions  | Grace Hollett, Présidente du comité |

- a) Résolution n°1 – Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU I
  - b) Résolution n°2 – Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU II
  - c) Résolution n°3 – Archivage des résolutions adoptées par la FCFDU identifiées pour être combinées
  - d) Résolution n°4 – Résolutions adoptées par la FCFDU à combiner
  - e) Résolution n°5 – Restaurer et préserver les tourbières du Canada
  - f) Résolution n°6 – Retirée
  - g) Résolution n°7 – Préserver les écosystèmes des grands fonds marins
  - h) Résolution n°8 – Vieillir sur place : des ressources pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté
  - i) Résolution n°9 – Mesures incitatives pour l’adoption des normes actuelles pour les soins de longue durée
  - j) Motion visant à permettre à la présidente du comité des résolutions d'apporter des corrections grammaticales.
- 6) Que se passe-t-il après l'adoption des résolutions ? – Vice-présidente de la défense des intérêts  
- Trousse de défense des intérêts
- 7) Remerciements au comité des résolutions Présidente/Co-présidente
- 8) Levée de la session politique Joy Hurst

## Rapport du Comité des résolutions 2024

---

Grace Hollett, Présidente du comité des résolutions

Membres du comité : Joy Hurst, Bonnie Jensen, Monique Sirois Kelly, Bilkies Mcken, Heather Oxman, Wendy Taylor, Margaret Therrien

Consultante : Kenzie Zimmer, Spécialiste nationale de la défense des intérêts et des politiques de la FCFDU

### Résolutions adoptées depuis le rapport de juin 2023 :

Depuis le rapport de cette commission de juin 2023, cinq résolutions ont été adoptées lors de la session politique de 2023 et ont été suivies par la FCFDU à partir du dossier de défense des intérêts de l'automne. Il s'agit de : Archivage de certaines politiques de la FCFDU I et II, Détention des personnes migrantes au Canada, Vers une stratégie complète de prévention des décès maternels, et Promouvoir le développement durable et l'égalité des genres au moyen d'accords commerciaux internationaux. La résolution sur la maladie de Lyme n'a pas été adoptée.

### Septembre-Novembre 2023

En septembre, le comité a finalisé et publié la révision annuelle des informations et lignes directrices relatives aux résolutions. Le calendrier et le processus modifiés des résolutions ont ensuite fait l'objet d'un atelier, le 28 septembre, lors d'une session Zoom par le comité des résolutions, Kenzie Zimmer et les récentes auteures de résolutions, 2023.

Avant la date limite du 15 novembre pour la soumission des intentions de résolution, le comité a interagi avec les clubs qui préparaient leurs intentions afin de s'assurer que les intentions proposées ne dupliquaient pas les résolutions existantes. Une intention proposée par la FCFDU Barrie and District sur le logement a été examinée mais il a été décidé qu'elle reproduisait une résolution existante et le club a été informé qu'il pouvait donner suite à sa proposition sans attendre l'adoption d'une autre résolution.

### **Google Forms**

Le principal changement apporté au processus cette année, à savoir l'utilisation de Google Forms pour rendre le système de communication plus efficace, a d'abord été présenté au comité des résolutions, puis aux auteures de résolutions et aux clubs. Le système a fonctionné de manière satisfaisante et le bureau n'a reçu que des commentaires positifs lorsque les intentions ont été soumises à l'aide de Google Forms. Toutefois, certains clubs ont envoyé leurs amendements par courriel directement aux auteures de résolutions plutôt que d'utiliser le formulaire, ce qui montre qu'il faut continuer à veiller à ce que les membres soient plus à l'aise avec Google Forms. Le nouveau système de feuilles de calcul pour les amendements a bien fonctionné.

### **Résolutions 2024**

Sur les dix intentions soumises, neuf ont été développées et huit d'entre elles seront présentées lors de la session politique de 2024.

#### **Résolution 1 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU I

#### **Résolution 2– Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU II

#### **Résolution 3 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Archivage des résolutions adoptées par la FCFDU identifiées pour être combinées

#### **Résolution 4 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Résolutions adoptées par la FCFDU à combiner

#### **Résolution 5 – FCFDU North Delta / Surrey**

Restaurer et préserver les tourbières du Canada

*La résolution 6 a été retirée par l'auteure de la résolution.*

#### **Résolution 7 – FCFDU Nanaimo**

Préserver les écosystèmes des grands fonds marins

#### **Résolution 8 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Vieillir sur place : des ressources pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté

#### **Résolution 9 – Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Mesures incitatives pour l'adoption des normes actuelles pour les soins de longue durée

**La résolution #6**, Base de données nationale documentant l'incidence de l'eau potable insalubre sur la santé des communautés des Premières Nations, a été révisée en utilisant les amendements soumis, mais a ensuite été retirée par l'auteure de la résolution, Jane Watson de la FCFDU Georgetown, en réponse aux commentaires des clubs, comme elle l'a expliqué dans le Club Action News du 26 avril 2024.

### **15 novembre 2023-10 mars 2024**

Du 15 au 22 novembre, le comité des résolutions de la FCFDU a examiné les intentions proposées et a fourni des commentaires aux auteures à l'aide de Google Docs. Une fois les intentions acceptées, le personnel du bureau national s'est occupé de la traduction et les intentions ont été publiées. Les auteures de résolutions ont ensuite élaboré les clauses résolues, le contexte, la mise en œuvre et la bibliographie de leurs résolutions avant la date limite du 9 février. Du 9 au 23 février, le comité des résolutions a ainsi pu examiner les résolutions et envoyer des commentaires détaillés aux auteures des résolutions. Du 23 février au 10 mars, les auteures de résolutions ont pu examiner les commentaires du comité des résolutions, apporter les modifications nécessaires, confirmer que tous les liens hypertextes de la bibliographie étaient actifs et soumettre les résolutions révisées à la spécialiste nationale de la défense des intérêts et des politiques et à la présidente du comité, en vue de leur publication dans un bulletin d'information spécial en anglais et en français, le 12 mars.

Entre-temps, le 4 mars, en amont du processus d'amendement, Kenzie Zimmer avait organisé un atelier pour montrer aux membres comment, en utilisant Google Forms, les amendements pouvaient être envoyés et reçus plus efficacement. Le lien vers l'enregistrement a été fourni pour ceux qui ont manqué cet atelier.

### **12 mars-24 mai**

Du 12 mars au 24 avril, les clubs ont pu examiner les résolutions et proposer des amendements. Les clubs ont envoyé 122 amendements au Bureau national par le biais de Google Forms qui les a automatiquement enregistrés, en a confirmé la réception et en a organisé l'accès par le proposant concerné. Les auteures des résolutions ont collaboré avec leurs comités et décidé si chaque amendement pouvait être accepté, ou non, (en totalité ou en partie) et pour quelles raisons. Elles ont consigné leurs réponses à chaque amendement dans les feuilles de calcul Google Sheets. Le 24 mai, les auteures d'amendements ont été informés de ces décisions par Kenzie Zimmer qui a compilé les réponses à partir de celles écrites sur les feuilles de calcul. À l'avenir, ces informations devraient pouvoir être consultées directement à partir des feuilles de calcul.

Lors de la transmission du texte révisé des résolutions de l'année 2024, les clubs ont été alertés sur les modifications apportées aux résolutions (indiquées en texte rouge) résultant de l'examen par les auteures de la résolution des amendements proposés et s'efforçant d'intégrer dans les clauses révisées, les amendements qu'elles considéraient comme des améliorations par rapport à la formulation initiale. Il a été rappelé aux clubs que ces modifications pourraient avoir une incidence sur les décisions initiales prises lors de la session de politique de juillet concernant leur soutien aux résolutions.

### **Atelier du 30 mai - 5 juin**

Précédé d'une session préparatoire avec le comité, les auteures de résolutions et la parlementaire, Elizabeth Haynes, [un atelier s'est tenu le 30 mai](#) pour les auteures de résolutions, les auteures d'amendements et les autres membres. Chaque auteure de résolution s'est exprimée sur les amendements à sa résolution et a expliqué pourquoi elle et son comité ont accepté certains amendements, en tout ou en partie, et pourquoi certains amendements n'ont pas été acceptés. Les personnes ayant proposé des amendements, ainsi que tous les autres membres, ont eu l'occasion de discuter des résolutions révisées avec les auteures de résolutions lors de la séance de questions/réponses qui a suivi chaque présentation. Celles dont les amendements proposés n'avaient pas été acceptés et qui restaient insatisfaites ont pu s'exprimer au nom des amendements qu'elles avaient proposés. Cette discussion collégiale a ensuite permis de mieux comprendre le processus. Elle a également permis à l'auteure de la résolution d'accepter un autre amendement à la résolution 5, en ajoutant un troisième point à la fin de la clause 2.

Le 5 juin, toutes les résolutions amendées avaient été transmises à la présidente des résolutions et au spécialiste national de la défense des intérêts et des politiques, qui s'est chargé d'apporter d'autres modifications à la traduction française et de publier la version finale dans le bulletin d'information le 7 juin.

### **Derniers préparatifs pour la session politique de la FCFDU du 23 juillet**

1. Un entraînement le 27 juin pour les auteures des résolutions avec le comité et la parlementaire.
2. Une trace écrite de tous les amendements et de leur acceptation ou non, afin de faciliter le traitement des amendements de l'assemblée, où seuls les amendements déjà soumis (et non acceptés) sont en ordre. Ce document est destiné aux présidentes de session politique et au parlementaire.
3. Les auteures des résolutions (ou leurs déléguées) ont été désignées pour présenter les résolutions le 23 juillet.
4. La présidente du comité et la parlementaire s'entretiendront sur la procédure de présentation des résolutions.

### **Perspectives pour 2024-2025**

Le comité des résolutions a examiné les moyens de prolonger la période des résolutions et a décidé de promouvoir le démarrage du processus d'intention plus tôt, à partir de cette année, afin de permettre la soumission au plus tard le 1er novembre 2024 plutôt que le 15 novembre.

### **Remerciements**

Merci à toutes les auteures de résolutions, aux auteures d'amendements et aux clubs qui se sont impliqués dans les résolutions cette année ; à Kenzie Zimmer, Elizabeth Malcolm, Elizabeth Haynes et aux membres diligentes du comité des résolutions avec qui j'ai travaillé au cours de mes quatre années de présidence du comité des résolutions.

### **Grace Hollett**

## Résolutions proposées de 2024

---

### Résolution n°1 : Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU I

Auteur de la résolution : Comité de défense des intérêts de la FCFDU

#### Texte final (aucun amendement n'a été apporté)

**IL EST RÉSOLU QUE** les clubs de la FCFDU appuient le transfert des résolutions adoptées suivantes du livre en ligne actuel des résolutions adoptées de la FCFDU vers le livre des résolutions archivées de la FCFDU, tous deux accessibles en ligne :

1. Garde d'enfants et apprentissage préscolaire – Garde et apprentissage des jeunes enfants – 1987
2. Équité en matière d'emploi – Équité en matière d'emploi – 1997
3. Environnement – Essence contenant de l'éthanol – 1992
4. Environnement – Écosystèmes menacés – 1991
5. Environnement – Recyclage des déchets — Secteur privé – 1972
6. Environnement – Usage abusif d'emballages – 1972
7. Environnement – Élimination des déchets solides – 1972
8. Environnement – Recyclage et reconversion des déchets – 1972
9. Finances et pensions – Partage du RPC/RRQ – 1994
10. Finances et pensions – Survivants/survivantes – 1984
11. Finances et pensions – Acquisition du droit à la pension – 1984
12. Finances et pensions – Reconnaissance du droit à la pension — privée – 1984
13. Finances et pensions – Reconnaissance du droit à la pension — publique – 1984
14. Finances et pensions – Déductions fiscales pour frais de scolarité payés au nom d'une personne à charge – 1975
15. Justice et système juridique – Mise sur pied de la Section d'appel des réfugiés – 2004
16. Justice et système juridique – Dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse – 2004
17. Justice et système juridique – Lois sur la garde d'enfants – 1977
18. Justice et système juridique – Âge légal du mariage – 1967

### Résolution n°2 : Archivage de certaines résolutions adoptées par la FCFDU II

Auteur de la résolution : Comité de défense des intérêts de la FCFDU

#### Texte final (aucun amendement n'a été apporté)

**IL EST RÉSOLU QUE** les clubs de la FCFDU appuient le transfert des résolutions adoptées suivantes du livre en ligne actuel des résolutions adoptées de la FCFDU vers le livre :

1. Alimentation et sécurité alimentaire – Hormone de croissance bovine – 1995
2. Alimentation et sécurité alimentaire – Étiquetage des aliments – 1980
3. Gouvernement – Le formulaire long du recensement – 2013
4. Gouvernement – Loi sur la citoyenneté — Discrimination fondée sur le sexe – 1973
5. Gouvernement – Conseil de la situation de la femme — Fédéral – 1972
6. Gouvernement – Situation de la femme – 1967
7. Santé – Incidences des droits d’ordre éthique et de la personne sur les nouvelles techniques de reproduction – 1998
8. Santé – Tabac et santé – 1997
9. Santé – Sensibilisation aux effets du tabac sur la santé – 1997
10. Santé – Infertilité – 1991
11. Santé – Gamètes et embryons – 1991
12. Santé – VIH/SIDA - 1989
13. Santé – Avortement – 1970
14. Problèmes autochtones – Les femmes et la Loi sur les Indiens – 1969
15. Paix, sécurité et commerce – Armes à sous-munitions – 2008

### **Résolution n°3 : Archivage des résolutions adoptées par la FCFDU identifiées pour être combinées**

**Auteur de la résolution : Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

#### **Texte final (aucun amendement n'a été apporté)**

**IL EST RÉSOLU QUE** les clubs de la FCFDU appuient le transfert des résolutions adoptées suivantes du livre en ligne actuel des résolutions adoptées de la FCFDU vers le livre des résolutions archivées de la FCFDU, tous deux accessibles en ligne :

- Éducation – Accès aux études postsecondaires – 2004
- Éducation – Financement de l’enseignement postsecondaire – 1988
- Éducation – Matériel pour l’alphabétisation des adultes – 1991
- Éducation – Alphabétisation des adultes – 1988
- Éducation – Nutrition – 1980
- Éducation – Aliments à l’école – 1977
- Système de soins de santé – Prestation de soins de santé (Rapport Romanow) – 2003
- Système de soins de santé – Normes de prestation de soins de santé – 1996
- Pauvreté – Mettre fin à l’itinérance chez les jeunes – 2018
- Pauvreté – Jeunes sans-abris – 2006



Violence et exploitation – Prévention de la violence contre les femmes – 1992  
 Violence et exploitation – Sensibilisation à la prévention de la violence - 1992  
 Violence et exploitation – Protéger les Enfants de l'Exposition et de l'Accès à la Pornographie et la Violence Sexuelle sur Internet – 2020  
 Violence et exploitation – Règlements municipaux sur le matériel pornographique – 1985

**Résolution n°4 : Résolutions adoptées par la FCFDU à combiner**  
**Auteur de la résolution : Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

**Texte final (aucun amendement n'a été apporté)**

**IL EST RÉSOLU** que les clubs de la FCFDU appuient la combinaison des résolutions adoptées suivantes :

**Éducation – Alphabétisation des adultes**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Matériel pour l'alphabétisation des adultes (1991) » et « Alphabétisation des adultes (1988) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à fournir un soutien continu aux organismes s'occupant d'alphabétisation des adultes et aux projets spéciaux dans ce domaine, notamment ceux qui existent en milieu de travail.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU coopère avec d'autres organismes nationaux pour promouvoir l'alphabétisation, et que les clubs de la FCFDU étudient les questions liées à l'alphabétisme et appuient les projets mis sur pied dans leur collectivité pour aider les analphabètes.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires, et les maisons d'édition publiant du matériel didactique de continuer à fournir fonds et appui aux programmes d'alphabétisation et aux auteurs en vue de produire du matériel destiné à l'enseignement aux analphabètes adultes dans les deux langues officielles et les langues autochtones du Canada.

**Éducation – Nutrition et éducation**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Nutrition (1980) » et « Aliments à l'école (1977) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande à tous les organismes membres d'exhorter les conseils et commissions scolaires de veiller à ce que les aliments disponibles à l'école soient conformes à des principes d'une nutrition saine, et que ces derniers soient mis en évidence par le programme scolaire et, de plus, que la publicité sur des aliments dépourvus de valeur nutritive soit interdite à l'école.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU encourage les clubs membres à parrainer ou à appuyer sur une base continue un programme d'information sur la nutrition, préparé de concert avec des nutritionnistes. Ce programme pourrait inclure, sans s'y limiter, un cours facultatif en nutrition offert dans les écoles, des services de consultation sur la consommation et une couverture médiatique.

### **Éducation – Financement de l'enseignement postsecondaire**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Accès aux études postsecondaires (2004) » et « Financement de l'enseignement postsecondaire (1988) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à déployer des efforts en vue d'abaisser les barrières économiques et sociales aux études postsecondaires :

1. En veillant à ce que les paiements de transfert aux provinces et aux territoires incluent des fonds consacrés précisément et exclusivement à l'enseignement postsecondaire, et
2. En améliorant un programme d'aide financière aux étudiantes/aux étudiants fondé sur les besoins, qui prévoit des subventions, des prêts d'études assurés par le gouvernement fédéral, et de l'aide à la réduction de dettes disponibles à tous les niveaux d'études universitaires, et en y accordant plus de fonds.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à promouvoir activement la nécessité de l'excellence dans l'enseignement postsecondaire et à entreprendre des négociations dans un esprit de collaboration renouvelé afin que les fonds soient dirigés là où ils sont nécessaires, de sorte que chaque ordre de gouvernement puisse remplir ses obligations dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à accroître le financement accordé à la recherche et au développement afin d'en couvrir à la fois les coûts directs et les coûts indirects.

### **Système de soins de santé – Normes de prestation de soins de santé**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Prestation de soins de santé (Rapport Romanow) (2003) » et « Normes de prestation de soins de santé (1996) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU invite le gouvernement du Canada, et les gouvernements des provinces et des territoires à veiller à ce que des services de santé de qualité et des programmes de soins de santé préventifs universels, accessibles à toute la population, exhaustifs, transférables et publics, et que toutes les réformes apportées au système de soins de santé incluent les cinq principes du régime d'assurance-maladie, tel qu'énoncés dans la Loi canadienne sur la santé (1984); et

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada à collaborer pour mettre en application les recommandations du rapport de la Commission Romanow, Guidé par nos valeurs : l'avenir des soins de santé au Canada (2002); et

**IL EST RÉSOLU** que les gouvernements veillent à ce que les organismes publics et concernés fassent partie des consultations tenues dans le cadre de tout processus de réforme et que leurs contributions reçoivent toute l'attention de ces gouvernements.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU suive de près les politiques sur les soins de santé, l'octroi de fonds et les règlements, au fil de leur mise en application.

#### **Pauvreté – Jeunes sans-abris**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Mettre fin à l'itinérance chez les jeunes (2018) » et « Jeunes sans-abris (2006) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de travailler en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes de soutien, à long et à court terme, afin d'examiner les causes profondes de l'itinérance chez les jeunes et de prendre des mesures à cet égard.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande instamment au gouvernement du Canada de fournir un financement suffisant pour combattre l'itinérance chez les jeunes en ciblant particulièrement ceux qui ne sont plus sous la protection du gouvernement, les jeunes autochtones, les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie, les jeunes aux prises avec des problèmes de santé physique et les LGBTQ+.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte les gouvernement fédéral, provinciaux et territoriaux, et les autorités régionales et municipales à formuler et à mettre en œuvre des plans tenant compte de la spécificité des sexes des jeunes sans-abris :

1. Qui incluent un choix de logements crise, appuis transitoires, subventionnés, et abordables à long terme,

2. Qui sont des services de soutien aux jeunes coordonnés et accessibles, axés sur l'éducation et l'autonomie, et

3. Qui comprennent des ressources financières vouées aux organismes et agences qui offrent des logements et des services de soutien aux jeunes sans-abris.

### **Violence et exploitation – Prévention de la violence contre les femmes**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Prévention de la violence contre les femmes (1992) » et « Sensibilisation à la prévention de la violence (1992) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de prendre les moyens nécessaires afin d'améliorer les mesures visant à prévenir la violence contre les femmes.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada, les gouvernements des provinces et des territoires, et les autorités municipales à continuer d'exercer leurs rôles de chef de file pour veiller à la sécurité des personnes et favoriser la tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes canadiennes comme suit :

1. En élargissant la campagne de sensibilisation multimédia sur la violence contre les femmes,
2. En collaborant avec les groupes professionnels et communautaires concernés pour sensibiliser de façon continue et soutenue à la violence, et
3. En collaborant pour veiller à ce que la communauté ait les ressources voulues pour satisfaire aux demandes de services par les femmes et les enfants victimes de violence résultant d'une sensibilisation accrue à la violence.

### **Violence et exploitation – Protéger les Enfants de l'Exposition et de l'Accès à la Pornographie et la Violence Sexuelle**

Comité de défense des intérêts de la FCFDU – Une résolution combinant les résolutions adoptées « Protéger les Enfants de l'Exposition et de l'Accès à la Pornographie et la Violence Sexuelle sur Internet (2020) » et « Règlements municipaux sur le matériel pornographique (1985) ».

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU invite fortement le gouvernement du Canada à explorer diverses avenues et à développer des politiques efficaces pour limiter la capacité des enfants à visionner de la pornographie au moyen de l'Internet ou de technologies mobiles.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU invite fortement le gouvernement du Canada à exiger que toutes les formes de médias, incluant les plateformes en ligne, limitent l'accès des mineurs à des images et des vidéos de nature sexuellement explicites et violentes.

**IL EST RÉSOLU** que la FCFDU demande aux autorités municipales d'adopter les règlements municipaux nécessaires à la protection des personnes mineures, qui régiraient notamment de manière efficace l'étalage de matériel pornographique, y compris, mais sans s'y limiter, les magazines, les livres, les journaux, les publicités et les étalages.

## Résolution n°5 : Restaurer et préserver les tourbières du Canada

Auteure de la résolution: FCFDU North Delta/Surrey

Texte original	Texte amendé
<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU invite le gouvernement du Canada à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre des lois et des politiques visant à protéger et à restaurer les tourbières dégradées du Canada;</li> <li>• prendre immédiatement des mesures concrètes pour empêcher la destruction des tourbières canadiennes;</li> <li>• respecter les principes de la Convention de Ramsar;</li> <li>• prévoir des fonds pour la recherche inductive dans le but de répertorier l'étendue des tourbières du Canada et d'étudier les avantages des tourbières sur la Terre et ses habitants.</li> </ul> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU invite les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les universités, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le public à la protection des tourbières canadiennes en s'appuyant sur le raisonnement selon lequel les efforts déployés :</li> </ul>	<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à travailler avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en œuvre des lois et des politiques visant à protéger et à restaurer les tourbières dégradées du Canada et prendre immédiatement des mesures concrètes pour empêcher la destruction de toutes les tourbières canadiennes;</li> <li>• respecter les principes des Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières de la Convention de Ramsar (2002) afin de mettre fin à la disparition des zones humides à l'échelle mondiale et de conserver, par une utilisation et une gestion rationnelles, celles qui subsistent;</li> <li>• prévoir des fonds pour la recherche dans le but de répertorier de toute urgence l'étendue des tourbières du Canada et d'étudier les bienfaits des tourbières sur la Terre et ses habitants.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ atténuent les changements climatiques;</li> <li>○ améliorent la sécurité alimentaire et hydrique;</li> <li>○ réduisent la gravité des feux de forêt;</li> <li>○ renforcent la sécurité côtière;</li> <li>○ diminuent les problèmes écologiques relatifs à la flore et à la faune des tourbières;</li> <li>• développer des partenariats avec les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture pour trouver des solutions de recharge durables à la tourbe afin de protéger, conserver et restaurer les tourbières saines.</li> </ul>	<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones ainsi que les établissements d'enseignement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sensibiliser le public et protéger les tourbières canadiennes afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ reconnaître que ces écosystèmes sont anciens et irremplaçables;</li> <li>○ atténuer les changements climatiques;</li> <li>○ améliorer la sécurité alimentaire et hydrique;</li> <li>○ réduire la gravité des feux de forêt;</li> <li>○ renforcer la gestion des zones côtières;</li> <li>○ diminuer les problèmes écologiques relatifs à la flore et à la faune des tourbières;</li> </ul> </li> <li>• développer des partenariats avec les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture pour trouver des solutions de recharge durables à la tourbe afin de protéger, conserver et restaurer les tourbières saines.</li> <li>• s'engager avec des industries telles que, mais sans s'y limiter, l'exploitation minière et forestière, la construction routière et l'urbanisation dans le but de prévenir les dommages directs ou indirects aux tourbières.</li> </ul>
---	--

## Résolution n°7 : Préserver les écosystèmes des grands fonds marins

Auteure de la résolution: FCFDU Nanaimo

Texte original	Texte amendé
<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à prolonger le moratoire temporaire actuel sur l'exploitation minière des grands fonds marins dans les eaux côtières du Canada.</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à faire pression sur l'Autorité internationale des fonds marins pour qu'elle élabore et mette en œuvre, sans délai, une réglementation sur l'exploitation minière des grands fonds marins qui protège l'environnement en eaux profondes, et conserve et restaure les océans mondiaux et leurs ressources.</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à financer et à soutenir la recherche à court et à long terme sur les écosystèmes des grands fonds marins et la préservation de leur biodiversité.</p>	<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à protéger les écosystèmes des grands fonds marins dans les eaux côtières canadiennes en prolongeant immédiatement le moratoire actuel sur l'exploitation minière des grands fonds marins jusqu'à ce que la recherche soit menée à bien et qu'un régime réglementaire solide ait été élaboré et mis en œuvre.</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à financer et à soutenir une recherche scientifique crédible à court et à long terme sur les écosystèmes des grands fonds marins et sur la façon de réglementer et de préserver leur biodiversité.</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement du Canada à travailler avec d'autres pays membres pour faire pression de toute urgence sur l'Autorité internationale des fonds marins afin qu'elle déclare une suspension des activités internationales d'exploitation minière des fonds marins jusqu'à ce qu'une réglementation complète, scientifique et applicable soit élaborée et mise en œuvre pour protéger les écosystèmes des grands fonds marins.</p>

**Résolution n°8 : Vieillir sur place : des ressources pour permettre à tous les Canadiens de vieillir à domicile et dans leur communauté**

**Auteur de la résolution: Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Texte original	Texte amendé
<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU invite le gouvernement fédéral à :</p>	<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU invite les gouvernements fédéral, provinciaux,</p>

1. Augmenter le financement ciblé dédié aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les services offerts aux personnes âgées, en mettant l'accent sur la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'équité, et ce, dans le but de favoriser leur maintien à domicile et dans leur communauté.
2. Garantir une allocation équitable des fonds afin de permettre aux communautés de mettre en place des services pour les personnes âgées adaptés à leur contexte.
3. Définir clairement les conditions du financement et veiller à une répartition des ressources appropriée et responsable.
4. Promouvoir des modèles de financement qui incitent à la collaboration entre tous les ordres de gouvernement pour développer, financer et utiliser une variété d'options en matière de soins à domicile et de santé communautaire qui permettent aux personnes âgées de vieillir là où elles le souhaitent.

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU invite les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à :

1. Veiller à ce que la recherche et les pratiques répondent de manière appropriée aux besoins actuels et émergents des personnes âgées, de manière à assurer un soutien continu

territoriaux, régionaux, municipaux et autochtones à :

- a) Augmenter le financement ciblé de services communautaires de qualité, accessibles, abordables et centrés sur la personne pour permettre aux personnes âgées de vieillir à domicile ou dans le cadre communautaire de leur choix;
- b) Garantir une allocation équitable des fonds dans les communautés, afin de leur permettre de mettre en place des services pour les personnes âgées adaptés à leur contexte, tout en tenant compte de la diversité culturelle et des besoins spécifiques des zones rurales, isolées et urbaines.
- c) Définir clairement les conditions du financement et veiller à l'obligation de rendre des comptes et au suivi permanent de la répartition appropriée des ressources, dans un cadre de transparence vis-à-vis du public;
- d) Encourager la collaboration entre tous les ordres de gouvernement pour le développement, le financement et l'évaluation d'une variété d'options de soins à domicile et dans la communauté;
- e) Veiller à ce que la recherche et les pratiques répondent de manière appropriée aux besoins actuels et émergents des personnes âgées, de manière à assurer un soutien continu dans les milieux de vie à domicile et communautaires, et;



<p>dans les milieux de vie à domicile et communautaires.</p> <p>2. Maintenir un dialogue actif avec le Conseil national des aînés pour s'assurer que son travail reflète les dernières recherches et les pratiques exemplaires provenant du point de vue des professionnels de la santé.</p>	<p>f) Maintenir un dialogue actif avec les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter, les prestataires de soins de santé, les instances décisionnelles cliniques et le Conseil national des aînés, afin de veiller à ce que les professionnels de la santé et les autres parties prenantes aient accès à des recherches actualisées et à des bonnes pratiques.</p> <p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU invite le gouvernement fédéral à :</p> <p>a) Allouer des ressources et des fonds aux personnes âgées et/ou à leurs familles ayant besoin d'un soutien supplémentaire en matière de soins, et</p> <p>b) Accorder des subventions fédérales pour les rénovations nécessaires aux logements existants afin de permettre de vieillir sur place.</p>
--	---

### Résolution n°9 : Mesures incitatives pour l'adoption des normes actuelles pour les soins de longue durée

**Auteur de la résolution: Comité de défense des intérêts de la FCFDU**

Texte original	Texte amendé
<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU invite le gouvernement fédéral, en collaboration des gouvernements provinciaux et territoriaux, à appuyer l'adoption et la mise en œuvre de stratégies provinciales et territoriales en matière de soins de longue durée, fondées sur les travaux de l'Organisation de normes en santé (HSO) et du Groupe CSA, en</p>	<p><b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la FCFDU exhorte le gouvernement fédéral à :</p> <p>a) Collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour intégrer la Norme nationale pour les soins de longue durée la plus récente de l'Organisation des normes en santé et du Groupe</p>

particulier les normes de service pour les soins de longue durée qu'a publiées HSO en 2023.

**IL EST RÉSOLU QUE** la FCFDU demande au gouvernement fédéral d'accorder des mesures incitatives aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'élaboration de stratégies en matière de soins de longue durée qui intègrent les normes de service pour les soins de longue durée qu'a publiées HSO en 2023.

CSA, ainsi que leur Norme de prévention et contrôle des infections, dans le cadre de gestion des soins de longue durée ;

- b) Encourager les provinces et les territoires à élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies de soins de longue durée qui respectent ces normes et qui s'appliquent à tous les établissements de soins de longue durée ;
- c) Accorder des mesures incitatives aux gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones par le biais d'accords bilatéraux, de fonds alloués et d'un cadre de responsabilisation afin de faciliter l'adhésion à ces normes.

---

### **MOTION de la présidente du comité des résolutions de la FCFDU**

Motion visant à permettre à la présidente du comité des résolutions d'apporter des corrections grammaticales.